

CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA -VILLE
SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2009

Etaient présents : Mme BROCHOT, Mme CANET, M. GASPALOU, Mme FOURNIER, M. ZBAYAR, M. DUBSKY, M. GENDRON, Mme GALDEANO, M. BONOMO, Mme HIBON, M. ANDREELLA, Mme PEREIRA, Mme PINEAU, M. MULLOT, M. SEHIL, M. DELLIERE, M. SOUMARE, Mme PLOUVIEZ, Mme TORILHON, M. SERRAKH, Mme LAVANCIER, Mme LEMAIRE qui a donné pouvoir à MME BROCHOT à partir du point , M. HARMANT, M. LEFOULON, M. MALLOZZI, M. ALERTE, Mme MOUMMAD Mme SAGNA SOW, Mme OUKILI, Mme ALMEIDA

Absents excusés : Mme BAURET qui a donné pouvoir à Mme CANET, M. DONARD qui a donné pouvoir à M. ANDREELLA

Secrétaire : Mme OUKILI

APPROBATION DU PV DU 26 JANVIER 2009

Monsieur ANDREELLA signale que concernant les questions diverses, en page 18 et 19, il y a deux questions diverses qui ont été posées lors du précédent Conseil.

Monsieur ALERTE informe qu'en page 12, il faut indiquer qu'il « brigue cette délégation » et non qu'il « brille cette délégation »

Monsieur MULLOT intervient après deux requêtes faites à Madame BROCHOT, l'une concernant le retrait d'un des points de l'ordre du jour et la seconde concernant l'annulation du Conseil Municipal de ce jour.

Concernant la réélection des Commissions, à la sortie du précédent Conseil Municipal, il a été interpellé, voir agressé verbalement par un élu de la majorité Gauche Citoyenne qui lui a tenu les propos suivants : « Monsieur MULLOT, si j'étais Maire, je vous aurai exclus du Conseil Municipal parce que vous ne respectez pas le règlement intérieur. » Pourquoi ce Monsieur visiblement très respectueux de la Démocratie n'est-il pas intervenu en Conseil Municipal ? A la suite de cette altercation, Madame le Maire leur a officiellement fait part de sa décision de procéder à la réélection de tous les membres des Commissions. Les élus du groupe ICM, qui n'ont jamais démissionné, sont intervenus auprès de Madame le Maire et de Monsieur le Sous Préfet pour faire respecter les règles démocratiques. Par courrier du 27 février, Madame le Maire, a fait savoir que la réélection de tous les membres des Commissions était reportée au prochain Conseil Municipal. Si après avoir été élus démocratiquement, les élus peuvent être radiés arbitrairement sur simple décision du Maire, il est clair que nous ne sommes plus en Démocratie. Aujourd'hui, Monsieur MULLOT tient à déclarer publiquement qu'il y a de la « graine de dictateur » parmi les élus de la majorité, qu'il n'est plus dans l'opposition, mais qu'il entre en résistance pour défendre les valeurs républicaines et démocratiques qui sont les siennes et il l'espère encore celles d'un bon nombre d'élus quelque soit leur appartenance politique. A Mantes la Ville, il ne reste plus qu'à espérer que cet élu de la Gauche Citoyenne qui a des ambitions de Maire, se soit trompé de pays et d'époque. Pour les élus du groupe ICM, l'exercice de la Démocratie n'est pas un jeu pour servir des intérêts personnels, mais pour défendre et servir l'intérêt général. Le groupe réaffirme publiquement qu'ils n'ont pas l'intention de démissionner et qu'ils ne produiront pas de liste pour de nouveaux candidats. Monsieur LEFOULON a déclaré à Monsieur MULLOT avoir démissionné des Commissions. Monsieur MULLOT respecte sa décision, et espère qu'il respectera la sienne en ne se

représentant pas dans les Commissions dont il vient de démissionner. Monsieur MULLOT remercie les élus de la majorité Municipale de respecter les Commissions Municipales et le choix des électeurs.

Quant à la demande d'annulation du Conseil Municipal, après maintes réclamations sur le non respect des délais de transmission des dossiers des Conseils Municipaux, considérant qu'une nouvelle fois, les délais n'étaient pas respectés, que le Débat d'Orientation Budgétaire était à l'ordre du jour afin de donner le temps aux élus pour se prononcer, le groupe ICM est intervenu auprès de Madame BROCHOT pour demander l'annulation du présent Conseil. Bien que la lettre d'envoi des documents soit datée du 20 février, l'oblitération de la poste du 24 février, dans le meilleur des cas la réception a eu lieu le mercredi 25 dans la journée et dans les faits, il n'y a pas eu 5 jours francs. Madame BROCHOT n'a pas répondu favorablement à leur demande, et la Sous Préfecture n'a pas encore répondu. Considérant que l'intérêt général doit primer, il se satisferont de cette réponse, mais pour l'avenir, le groupe demande de respecter les délais.

Madame BROCHOT lui rappelle que pour les 5 jours francs, elle lui a répondu. C'est 5 jours à partir du lendemain de la date d'envoi. Ces 5 jours étaient donc respectés. Pour les Commissions, il y aura effectivement des élections au prochain Conseil, et Madame BROCHOT indiquera la façon dont seront faites les Commissions prochainement.

Monsieur ZBAYAR souligne qu'il est l'élu de la Gauche Citoyenne dont parlait Monsieur MULLOT. Effectivement, à la fin du dernier Conseil Municipal, il a indiqué à Monsieur MULLOT que cela faisait la troisième fois qu'il déclarait publiquement au Conseil Municipal qu'il ne voulait pas et qu'il n'allait pas respecter le règlement du Conseil. Monsieur ZBAYAR lui a donc dit que s'il était Maire, il ferait respecter le règlement car il a été adopté démocratiquement, et qu'il s'applique pour la majorité comme pour l'opposition. Monsieur MULLOT lui a répondu que pour lui faire suivre ce règlement, il faudra le mettre dehors. Monsieur ZBAYAR trouve que s'il faut en arriver là, ce serait dommage.

Madame BROCHOT le remercie de cette précision.

Monsieur MULLOT demande un bref droit de réponse. Il a déclaré le jour de l'élection du Maire qu'il ne votait pas le règlement, dans le sens où il ne le respecterait que si Mme BROCHOT était respectueuse des élus. A ce titre là, il a effectivement dit qu'il ne respecterait pas ce que l'ont veut l'obliger à faire. Il s'agit du règlement du Maire.

Monsieur ANDREELLA souligne qu'il était prévu un point numéro deux, et qu'ils ont été informés aujourd'hui que ce point était annulé et reporté au 30 mars. Ils ont été informé de ce point la semaine dernière et ils ont également pu lire la presse qui s'en est fait écho. Afin d'en débattre sereinement, il souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles certains élus, dont les noms ne sont pas connus, ont démissionné un an après le suffrage universel des Mantevillois.

Madame BROCHOT lui indique que ces explications lui seront données lors d'une réunion des Présidents de groupes qui aura lieu la semaine prochaine.

Madame PEREIRA demande si les Commissions du mois de Mars auront lieu et sous quelles formes.

Madame BROCHOT l'informe que ces Commissions se tiendront, car elle n'acceptera les démissions que lorsque les personnes pourront être remplacées.

1- FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION- 2009-III-18 -

Par délibération en date du 26 janvier 2009, Monsieur Patrick DELLIERE a été élu en qualité d'adjoint en remplacement de monsieur Frédéric MALLOZZI.

Par arrêté n° AG- 2009-001 en date du 3 février 2009, Madame le Maire a accordé une délégation de fonction à Monsieur Patrick DELLIERE qui aura en charge la gestion et les relations avec le personnel communal.

Suite à la publication de cet arrêté, il convient, en application des articles L.2123-20 et L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales d'attribuer à monsieur Patrick DELLIERE une indemnité de fonction d'adjoint au Maire d'une commune surclassée 20.000 à 49.999 habitants.

Conformément à l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Monsieur MULLOT indique que si légalement, Madame BROCHOT a le droit de s'accorder une sur indemnité équivalente à une ville de 49.999 habitants, sous le prétexte que Mantes la Ville est chef lieu de canton, elle a omis d'évoquer que Mantes la Ville avait été intégré dans la CAMY et qu'à ce titre, il y avait eu un transfert de compétences notamment pour le logement, les transports en commun, l'eau potable, l'assainissement, la collecte des déchets ménagés, la voirie communautaire, les zones d'activités industrielles, les équipements publics d'intérêts communautaires, piscine, école de musique, patinoire, l'action sociale et l'emploi, etc. Si aujourd'hui, la CAMY a en charge l'essentiel des compétences de la Commune, que les élus Délégués de Mantes la Ville sont également rémunérés par la CAMY, que leur reste-t-il pour justifier d'une telle sur indemnité ? Dans les conditions économiques actuelles, Monsieur MULLOT aurait le sentiment de faire un « hold up » de l'argent public. Il demande s'il ne sera pas non plus nécessaire d'augmenter les impôts pour payer ces indemnités.

Madame BROCHOT lui répond que pour le moment l'action sociale n'est pas transféré à la CAMY et que le débat ne sera pas refait aujourd'hui.

Monsieur ANDREELLA souligne que conformément au vote du 7 avril, son groupe votera contre cette délibération, pour deux raisons. La première est que Mme BROCHOT s'est octroyée une augmentation substantielle des indemnités de fonction lors de son arrivée au pouvoir en mars 2008 pour très peu de résultats depuis un an. La deuxième est qu'il y a toujours un drôle d'organigramme avec deux adjoints payés très cher, quatre adjoints qui touchent un peu moins, trois adjoints qui touchent encore moins et quatre conseillers délégués qui ne touchent pratiquement rien. Son groupe aimerait savoir sur quels critères avait été établie cette grille de fonction. Ce n'est pas ça l'égalité républicaine. Le fait de voter contre ne vise pas particulièrement Monsieur DELLIERE, mais l'ensemble des indemnités de fonction du Conseil Municipal, qui se montent à près de 200 000 euros annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix POUR et 13 voix CONTRE (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, Mme PEREIRA, M. ALERTE, Mme MOUMMAD, Mme SAGNA, M. MALLOZZI, M. ANDREELLA, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON et Monsieur BONOMO) décide

- *d'attribuer une indemnité de fonction à Monsieur Patrick DELLIERE correspondant à 33% de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.*
- *dit que les montants des indemnités de fonction sont fixés conformément au tableau ci-joint et sont indexés à la valeur du montant du traitement relatif à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.*

2- ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES - 2009-III-19 -

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

3- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2009-III-20-

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative au droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L.2312-1
- Le Conseil Municipal a procédé à un débat, lequel, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, n'a pas fait l'objet d'un vote.

Ainsi fait et délibéré, le 02 mars 2009

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Monsieur LEFOULON souhaite commencer par remercier l'ensemble des Services de la commune et plus précisément le Service des Finances et son chef de service, Monsieur DELAHAYE, pour le travail effectué et pour le travail de collaboration dans la rédaction de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Cette année, il se présente sous une forme plus originale et plus dynamique, en s'aidant d'un power point.

Le Débat d'Orientation Budgétaire revêt une importance majeure, d'avantage que le vote du budget primitif. Il indique les orientations de la Collectivité, alors que le Budget Primitif indique les moyens pour les mettre en place, et le compte administratif, les résultats obtenus.

Loin d'être une formalité imposée par la loi, il doit être un moment privilégié d'échanges démocratiques sur la situation financière de la Collectivité. Il a, à titre personnel, une préférence pour le Débat d'Orientation Budgétaire qui permet ces échanges.

Le Budget 2009 s'effectue dans un cadre très difficile, avec une conjoncture nationale et internationale défavorable. Les perspectives de croissances sont négatives. Bruxelles estime que la France connaîtra une récession de -1.8%, le FMI et la Banque Centrale de -0.5%, l'OCDE de -0.6%. La loi de finance 2009 prévoyait une croissance positive à +0.5%, sauf que le Gouvernement est revenu en arrière et prévoit maintenant une récession de -0.5%. L'inflation est estimée à 1.5% alors que nous avons en 2008 une inflation à 2.6%. La revalorisation des bases, qui sert à déterminer l'imposition des ménages a été fixée à 2.5% par le parlement. Les conséquences du contexte économique sur les collectivités, sont que la participation des ménages devrait se réduire, et que les aides versées notamment par le CCAS devraient augmenter.

Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDTP) déjà diminué en 2008 dans sa part variable départementale sera certainement atteint du fait de la diminution du nombre de travailleurs des sociétés Peugeot et Renault, qui habitent la Commune. Monsieur LEFOULON rappelle que cette dotation du Fond Départemental de la Taxe Professionnelle était de 616 000 euro pour l'année 2008.

Les droits d'enregistrement qui sont une source de recettes du fait du marasme du marché immobilier subiront sûrement une diminution.

De surcroît, la loi de finance de 2009, crée une enveloppe normée pour les Collectivités. Cette démarche de création d'enveloppe normée s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise accrue des dépenses de la nation. Cette enveloppe contiendra l'ensemble des dotations de l'Etat vers les Collectivités Locales, son évolution ne sera plus corrigée en fonction de l'inflation réelle et ne sera

plus indexée sur l'augmentation du PIB. Son évolution sera uniquement fixée par l'évolution prévue par le Gouvernement. Il est aussi question d'y intégrer le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui permet à la Collectivité de récupérer la TVA qu'elle payait deux ans auparavant sur l'investissement. Sur 18.6%, nous ne récupérons que 15.482%. Cette intégration va forcément pénaliser les collectivités qui comme Mantes la Ville font un énorme effort d'investissement. Au plus la Collectivité investira, au plus elle sera pénalisée et au plus elle verra les dotations de l'Etat diminuer.

Le débat qui a lieu actuellement au Parlement sur l'intégration du FCTVA est loin d'être clos, puisqu'il va à l'encontre des mesures de relances économiques impulsées par l'état qui sont normalement basées sur l'investissement. Le point positif sur ce FCTVA, c'est que les Sénateurs ont votés la fin du décalage de 2 ans pour la récupération de la TVA.

Pour ajouter à la confusion ambiante, le Chef de l'Etat a annoncé la suppression de la taxe professionnelle qui via la CAMY représente 11.25% de nos recettes. De plus, une réforme de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale (DSU) est projetée. L'objectif de cette réforme est de concentrer l'effort financier sur les Communes les plus démunies et d'améliorer la péréquation communale. Le Gouvernement envisage la modération du critère du nombre de logements sociaux, et la réduction de la majoration pour Zone Urbaine Sensible. La crainte est que la réforme de la DSU implique pour beaucoup de Communes une perte d'éligibilité et la question peut se poser de savoir si Mantes la Ville bénéficiera dans l'avenir de cette Dotation de Solidarité Urbaine. Les réformes envisagées actuellement par le Gouvernement sont de moins en moins lisibles et toutes ces évolutions législatives sont de moins en moins prévisibles et de moins en moins abouties. Elles rendent difficiles les prévisions financières pour une Collectivité comme Mantes la Ville.

Il est souligné que l'évolution des dotations de l'Etat depuis 2001 provoque un décrochage de l'augmentation de ces dotations avec l'inflation réelle. Ce décrochage est encore plus net avec l'augmentation du PIB. L'objectif affiché par le Gouvernement Fillon est la maîtrise du budget de la nation. Il fait assumer les variations conjoncturelles et il fait participer les Collectivités Locales dont Mantes la Ville, à cet effort d'amélioration des comptes de la Nation. Il est prévu une augmentation des dotations de l'Etat de +1.07%. L'inflation estimée au 31 décembre 2008 est de 2.6% et l'inflation prévue par l'Etat pour 2009 est de 1.5%.

La suppression de la DSU venant en plus de la baisse du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, de la désindexation de l'enveloppe normée, de l'intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée sera une catastrophe budgétaire pour la Commune de Mantes la Ville et pour ses habitants. Pour mémoire, cette dotation s'élevait pour Mantes la Ville à 733 000 euro en 2008 et 477 communes étaient éligibles à la DSU en 2008. Le projet du Gouvernement est d'en retenir entre 100 et 150 qui seraient éligibles.

Concernant le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, le Conseil Général a annulé la part variable au titre des Communes défavorisées en juillet dernier pour Mantes la Ville, avec une réduction de 450 000 euro. Avec la récession de l'activité automobile, nous assistons à une réduction de la part calculée sur le nombre de travailleurs des Sociétés Renault et Peugeot qui habitent Mantes la Ville.

Concernant les recettes de fonctionnement, le potentiel fiscal est l'un des plus bas des Yvelines pour ne pas dire le plus bas. Les bases représentées par la valeur locative moyenne et sur lesquelles est adossée l'imposition locale reste très faible. La loi de finance 2009 prévoit une majoration de ces valeurs locatives de 2.5%. L'hypothèse de travail pour 2009 est d'assurer une maîtrise de la pression fiscale avec une stabilité des taux. Il faut tout de même réfléchir à l'introduction de plus d'équité et de justice sociale dans la répartition des abattements dont bénéficient les foyers fiscaux Mantevillois. A ce titre, Mantes la Ville peut se comparer à d'autres Communes voisines qui ont un nombre d'habitants comparable.

Au début de cette décennie, nous avons assisté à une réduction progressive de l'intervalle entre la courbe dépense et la courbe recette avec une réduction de la capacité d'autofinancement. Cette évolution avait contraint la précédente Municipalité à augmenter les impôts en 2005. Il semblerait inquiétant de reproduire cette augmentation.

Concernant les recettes de fonctionnement, le Conseil Municipal ne peut activer que deux parts. Une part liée aux impôts et taxes pour 51% de nos recettes, avec la détermination des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, et d'autre part par l'intermédiaire des tarifs (produits de services et ventes directes). Une paupérisation liée à la récession économique actuelle aura un impact sur les réductions liées aux personnes non imposables et entraînera automatiquement une diminution des impôts collectés. Cette crise économique entraînera une diminution de la participation des ménages pour les tarifs liés au taux d'effort (Petite Enfance par exemple). Les autres recettes du budget de fonctionnement ne correspondent pas à un choix des élus Communaux, mais à des décisions prises par ailleurs au niveau des partenaires (Europe, Etat, Conseil Régional, Département, CAMY). La Commune essaie de s'inscrire dans des actions utiles à la population, subventionnées par ces partenaires institutionnels de façon à minimiser le coût pour les Mantevillois. Ces subventions sont souvent précaires. Le CUCS par exemple n'a une durée prévisible que de 3 ans. Dans les mêmes proportions, la CAF baisse son taux de prise en charge du déficit des établissements de la Petite Enfance régulièrement.

Les dépenses de fonctionnement souffrent d'un contexte économique préjudiciable. Les Collectivités Locales subissent une inflation nettement supérieure à l'inflation réelle constatée par l'INSEE et il est estimé à +0.5 point ce coût supplémentaire pour les collectivités. La baisse des taux d'intérêts sur l'année 2009 apporte une influence positive sur le budget.

Dans ce contexte, la Municipalité a souhaité maintenir des orientations budgétaires s'inscrivant dans une politique de gestion rigoureuse des deniers publics. Une lettre de cadrage, signée par le Maire, a été adressée en Novembre dernier à tous les Services demandant une réduction des dépenses de 2% sans réduction de la qualité du service rendu à la population.

Le budget 2009 verra comme le budget écoulé le recrutement des agents nécessaires à l'activité de la collectivité. L'ouverture de la Maison de la Petite Enfance et de ses 40 berceaux aura des répercussions en année complète en matière de personnel. La poursuite de l'effort se traduit par de nouvelles actions culturelles, la poursuite des actions dans le cadre de la Politique de la Ville, la continuité des efforts envers les Centres de Vie Sociaux, la Réussite Educative et l'Alphabétisation, cet ensemble traduisant la motivation de l'Equipe Municipale de maintenir le lien social. L'élaboration d'un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) avec l'Etat s'inscrit aussi dans cette volonté de préserver notre « mieux vivre ensemble ».

Les efforts seront maintenus en direction du milieu associatif, dans le cadre d'un partenariat rigoureux, et d'un conventionnement d'objectif. Des bilans précis seront établis pour optimiser le soutien de la Commune aux Associations.

La part la plus importante des charges de fonctionnement du budget de Mantes la Ville est constituée de la part du personnel, 56%. Une autre part importante est constituée par les charges à caractères générales (fournitures, prestations, fluide et autres consommables) liés directement à l'activité des Services de la Commune. Il est à signaler la faible part des charges financières.

En ce qui concerne le personnel communal, 70% des effectifs de la Commune sont liés à des Services à la Population. Toutefois, des choix devront être faits durant cette année pour préparer l'avenir. Choix dans la gestion quotidienne de la cité, et dans l'objectif de rationaliser les Services Municipaux et de l'orienter vers plus de services aux Mantevillois, tout en stabilisant les dépenses de personnel.

Dans les dépenses de charges à caractères générales nous rencontrons les fournitures, prestations, fluides et autres consommables directement liés à l'activité des services communaux. Il faut tout de même signaler la part importante des fluides, représentée essentiellement par les factures

énergétiques, et qui subit les aléas du contexte international, notamment sur le prix des hydrocarbures. Il ne faut pas oublier la part non négligeable des dépenses liées à la maintenance des bâtiments communaux et aux achats liés aux activités des Services Techniques.

Il faut retenir que Mantes la Ville est une Commune peu endettée avec un endettement par habitant deux fois inférieur aux Communes de même importance, soit 440 euros par habitants. La baisse des taux d'intérêt aura une influence positive sur notre budget.

Le principal investisseur public en France sont les Collectivités Locales, loin devant l'Etat. 35 milliards d'euro pour les Collectivités Locales et 19 milliards d'euro pour l'Etat.

Mantes la Ville s'inscrit depuis plusieurs années dans un programme et une volonté d'investissement avec le soutien accru de nos partenaires. Le budget d'investissement en 2009 devrait se monter aux alentours de 18 millions d'euro.

Les investissements par activités : le budget d'investissement devrait un peu augmenter par rapport à 2008 : ce sont surtout les aménagements des espaces extérieurs qui sont ciblés, les aménagements urbains et les travaux de voiries. Le scolaire, le sport et les associations ne sont pas oubliés.

Le dernier point permet une liste exhaustive et non complète des équipements prévus pour 2009 en matière de voirie, le programme triennal 2009 - 2011, la rénovation des quais de bus qui sont subventionnés par le STIF et le Conseil Régional, les aménagements urbains (3^{ème} tranche de réhabilitation du Domaine de la Vallée), la fin de la restructuration du Centre Commercial des Merisiers, l'aménagement des espaces extérieurs de la ZAC des Brouets, et l'étude relative à la couverture de l'autoroute A13. Concernant les associations, il y a une étude sur la création d'une Maison des Associations. Pour le Scolaire, il y aura la rénovation de l'Ecole Jean Jaurès et de l'Ecole des Merisiers. En matière de Culture, la rénovation de la salle d'arts plastiques. En matière de patrimoine communal, il y aura des travaux de conservation. Il ne faut pas oublier les Conseils de Quartiers avec une enveloppe d'investissement à la disposition de ces Conseils et sur le Parc Automobile, ce sera la continuité du renouvellement de ce parc automobile par acquisition d'automobiles dites propres. Des vélos électriques vont être proposés en investissement environnemental pour 2009.

Le DOB a été présenté sous une forme plus originale, plus dynamique, et plus vivant.

Monsieur ANDREELLA confirme que le document de cet année est plus synthétique que d'ordinaire, que cela a ses avantages et ses inconvénients. Il remercie les services pour son édition. Il dit que sur les chiffres nationaux, il est difficile de faire une prévision étant donné qu'ils changent tous les quinze jours. Il rappelle que le gouvernement faisait une prévision de croissance de +1.50 cette année mais que certains économistes parlent plutôt d'une baisse de -2%. La durée de la crise va jouer sur beaucoup de choses.

Ce qui est regrettable, c'est le désengagement de l'Etat, vis à vis des Collectivités Locales. Cette tendance est amplifiée cette année avec cette enveloppe normée qui a été mise en place par le Gouvernement pour dépenser moins envers les Collectivités Locales.

Il rappelle qu'en temps de crise, les dépenses de la Commune vont être plus importantes, notamment dans tout ce qui concerne l'action sociale, et l'accompagnement des familles. Il espère que la Commune fera face à ces besoins pour aider les citoyens Mantevillois.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, une annonce médiatique a été faite par le Président de la République il y a quelques semaines. Il ne sait pas lui même comment il va la mettre en œuvre. Il faut espérer que cette taxe professionnelle reste en place ou soit remplacée par autre chose pour qu'effectivement, la Communauté d'Agglomération ne perde pas une grande partie des moyens qu'elle a, puisqu'elle aide en grande partie notre Commune.

Monsieur ANDREELLA a cru lire, concernant la réforme de la DSU, que le Gouvernement n'avait rien décidé, que cette dotation ne serait pas perdue en 2009.

A propos de la fiscalité, il entend bien que la pression fiscale ne doit pas être augmentée et que celle-ci est déjà importante. Elle sera automatiquement augmentée par le vote des Députés concernant les bases qui vont augmenter de plus de 2.5%, soit plus que l'inflation en 2009.

La courbe du budget de fonctionnement faisant voir qu'il n'y aurait plus d'autofinancement l'inquiète. Il pense que nous revenons à 2005, peut être pire, du fait qu'en 2005, il y avait des recettes qui n'existeront plus maintenant comme celle du Fond Départemental de Péréquation de la TP.

Comme chaque année, il déplore le taux du budget du personnel dans les charges de fonctionnement de la Commune. 56%, même s'il ne remet pas en cause le travail des employés communaux, c'est énorme pour une ville de 18 500 habitants (dernier chiffre connu), et il souligne qu'il faut la réduire par tous les moyens possibles. Si les recettes baissent, la masse salariale ne peut pas être aussi importante.

Il espère que la Commune ne sera pas plus endettée puisque les charges financières sont en baisse actuellement avec les taux d'intérêts.

Monsieur ANDREELLA espère qu'il y aura une augmentation au budget d'investissement, parce qu'en 2008, il n'a pas « vu grand chose ». Sans le soutien des acteurs institutionnels, que sont la CAMY, le Conseil Régional, le Département, l'Etat ou l'Europe, Mantes la Ville ne pourrait pas faire face à tous ses projets d'aménagements urbains. Il les remercie et il espère que tous ces partenaires soient toujours partie prenante. Concernant la restructuration du Centre Commercial des Merisiers, cela fait des années qu'il demande un point sur ce dossier et la date à laquelle ces aménagements seront réalisés.

Il espère que la rénovation de l'Ecole Jean Jaurès aura bien lieu en 2009.

Il souligne à Monsieur LEFOULON qu'il ne comprend pas le déplacement de la piste d'athlétisme sur le quartier du Domaine, et demande s'il s'agit de l'actuelle piste du Stade Aimé Bergeal puisqu'elle est rénovée en même temps.

Il espère que la rénovation des quais de bus, subventionnés à 100% par le STIF et la région, verra le jour en 2009, puisqu'elle avait été reportée en 2008.

Monsieur MULLOT dit qu'il est évident que nous allons tous subir la crise actuelle. Il rappelle qu'il s'est déjà exprimé et qu'il trouve très optimiste le programme triennal de voirie. En termes d'aménagement urbain, les travaux devraient être achevés depuis très longtemps. Il y a toujours eu des effets d'annonce, et rien de concret.

Il demande ce qui va être fait pour palier à la fermeture du Foyer des Erables.

Hormis des effets d'annonces ou de faire valoir que c'est la crise, que reste-t-il à espérer à Mantes la Ville ? Depuis 12 ans, quels étaient les élus ? Aujourd'hui, quels sont les élus ? Si la réponse est contenue dans la question, combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que Mantes la Ville change ?

Madame BROCHOT lui répond que les projets sont en cours et qu'il convient de les terminer. Elle souligne le fait que le budget du Foyer des Erables a été reconduit à l'identique pour justement pouvoir projeter de nouvelles actions.

Concernant la piste d'athlétisme du Bas Domaine, Monsieur LEFOULON indique qu'il s'agit du déplacement de la piste du Lycée Camille Claudel. Cette aire de sport doit être déplacée du fait du projet d'extension du Lycée destiné à développer des formations dans l'hôtellerie et la restauration. En ce qui concerne les quais de bus, il est vrai que ce projet était prévu au budget, mais en raison des vacances de poste aux services techniques sur l'année 2008, ce projet n'a pu être réalisé.

La faisabilité de la couverture de l'A13 dépendra de l'étude qui va être faite. Des études préalables avaient déjà été faites par l'EPAMSA.

Madame BROCHOT rappelle que tous ces projets reviendront à l'ordre du jour du Conseil, car ils feront partie d'un programme pluriannuel d'investissement.

Monsieur MALLOZZI souligne que nous sommes déjà un peu dans la dématérialisation des documents avec ce Débat d'Orientation Budgétaire. En effet, il rappelle que si ceux des années précédentes étaient extrêmement détaillés, celui-ci est le reflet des difficultés rencontrées par la Collectivité. Au delà de ce qui a pu être dit, il pense qu'il est très inquiétant de voir la tournure que prennent les événements. Il pense que la levée de l'impôt n'est pas un drame en soit, à partir du moment où l'on explique clairement aux citoyens ce à quoi sert l'impôt d'autant plus que la pression fiscale va nécessairement augmenter. Si l'on maintient la pression fiscale telle qu'elle est aujourd'hui, cela ne peut se traduire par une réduction des services à la population. Il ne pense pas que ce soit la volonté des uns ou des autres. En termes d'investissement, force est de constater que les investissements sont plutôt légers par rapport à ce qui était fait par le passé. Aujourd'hui, on ne peut pas dire que nous soyons dans la prospective avec le Débat d'Orientation Budgétaire, mais plutôt dans la gestion à cours terme. Ce qui lui semble inquiétant, c'est de vouloir maintenir absolument les taux d'imposition, ce qui peut être louable, mais nous pouvons penser que les Collectivités se retrouveront étranglées et que de fait il y aura des choix qui n'iront pas forcément en direction de la population.

Madame BROCHOT rappelle qu'il a été choisi cette année de ne pas augmenter la pression fiscale qui est suffisamment importante sur Mantes la Ville.

Monsieur SEHIL veut simplement faire des remarques concernant le DOB. Il rappelle que l'on parle de la non augmentation de la pression fiscale auprès des citoyens de Mantes la Ville, mais les bases augmentent de 2.5% et c'est ce que les Mantevillois vont voir sur la facture.

Il souligne aussi le fait que les courbes de dépenses et de recettes se rejoignent de façon rapide et trouve dommage que la partie rationalisation des services communaux ne soit pas plus développée, ce qui est peut-être, selon lui une réponse et une vision à plus long terme de la solution.

En ce qui concerne la dette de la Commune, il s'en félicite, mais souligne que la situation ne pourra peut-être pas durer si on s'oriente vers une non augmentation de la pression fiscale comme vient de le dire Monsieur MALLOZZI. En effet, la dette n'augmente pas à partir du moment où l'autofinancement est assez confortable.

Madame BROCHOT lui rappelle que l'on peut lever l'impôt uniquement pour de l'investissement et que les deux courbes qui se rejoignent sont des courbes de fonctionnement. Objectivement, on rationalise le fonctionnement mais le taux d'emprunt n'aura pas d'impact sur l'investissement.

Intervention de Monsieur GASPALOU

Madame le maire, chers collègues,

Comme vous l'indiquez en introduction de ce rapport, c'est une séance particulièrement importante qui détermine les grandes lignes budgétaires et reflète la volonté politique de la majorité municipale. Volonté politique que l'on ne peut évoquer en dehors du contexte national et des décisions gouvernementales.

Depuis des années, nous vivons une très grave crise sociale, faite de chômage, de précarité, de bas salaires, et de reculs de tous les droits sociaux. Le système va de crise en crise : sociale, économique, écologique, financière... Ce qui se passe, aujourd'hui, n'a rien à voir avec une prétendue « dérive » du capitalisme. C'est un aboutissement logique. A force d'orienter tout l'argent possible vers la finance et la spéculation, l'enrichissement sans limite de quelques-uns au détriment de chacun, l'économie réelle est asphyxiée. Et cela finit nécessairement par

exploser. Nicolas Sarkozy prétend combattre la crise et même « refonder » le capitalisme mais la crise s'aggrave de jour en jour. Les vagues de licenciements déferlent. Le pouvoir d'achat dégringole. Des coupes sont opérées dans tous les budgets publics, au nom de la fameuse « Révision Générale des Politiques Publiques » qui n'est qu'un plan d'austérité de plus dont seuls les ménages et les salariés font les frais. Cette réduction des dépenses publiques affecte de façon considérable les services publics. Alors que 73% des investissements en France sont réalisés par les collectivités territoriales, quelle logique y a-t-il à affaiblir ces collectivités porteuses d'investissement et de services rendus à l'ensemble des populations ? Que dire de l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle ? Ce nouveau cadeau aux entreprises aura des conséquences sur l'investissement des collectivités locales. Comment équilibrer le budget des communes, des agglomérations ? Les Elus de la Gauche Citoyenne pour Mantes la Ville ne peuvent s'associer à une démarche qui tend à laisser croire que la crise n'aurait qu'un caractère passager, qu'elle ne serait que le produit du dérèglement d'un système économique et non d'un choix de société et que quelques mesures ciblées suffiraient rapidement à rendre de nouveau vertueux et efficace.

Il en est de même pour la crise environnementale qui s'aggrave de jour en jour et qui atteint d'une manière plus douloureuse encore les populations les plus défavorisées : comment imaginer que quelques mesures vont enrayer la destruction systématique des ressources naturelles quand cette destruction est provoquée par les inévitables dérives d'un système basé sur le culte du profit immédiat au détriment des plus pauvres et des générations futures ?

De manière plus accentuée depuis un an et demi, toutes les lois et mesures vont dans le même sens : déréguler l'économie et utiliser l'argent public pour aider les établissements financiers et le patronat. Cela est d'autant plus choquant que de façon symptomatique, aucune des mesures prises n'a visé à améliorer les conditions de travail, à renforcer le pouvoir d'achat – première préoccupation de la majorité de nos concitoyens – ou à favoriser le retour à l'emploi dans des conditions dignes. « Les caisses sont vides » annonçait, il y a quelques mois, le gouvernement depuis il a trouvé plus de 428 milliards d'euros et décidé d'employer cet argent, l'argent des Français, à renflouer le système qui a produit la crise en secourant d'abord les banques uniquement soucieuses de reconstituer leurs fonds propres et ce, sans contrepartie.

Comme si ce contexte politique et économique ne suffisait pas, le Conseil Général, à la faveur de l'été, a spolié notre commune de 450 000 €.

Pour autant, nous avons réussi à boucler le budget sans recours massif à l'emprunt ni augmentation des taux d'imposition. Si nous nous en félicitons, nous nous refusons à faire de la stabilité des taux, la pierre angulaire -pour ne pas dire le mythe fondateur- de toutes les politiques fiscales à venir qui devront réfléchir aux moyens de rendre l'impôt à la fois plus efficace et plus équitable. On pourrait craindre que ces contraintes nous aient obligés à en rabattre sur nos ambitions... Il n'en est rien et le budget porte ostensiblement la marque de la mise en œuvre des projets sur lesquels nous avons été élus. Jugez en plûtôt :

- Un budget alloué à la mise en place d'une véritable démocratie participative,
- La restructuration de deux groupes scolaires de la ville, travaux non seulement indispensables mais qui montrent aussi, à l'encontre du saccage programmé par les réformes « Darcos », l'importance que nous portons à l'éducation,
- Une programmation conséquente pour la rénovation de la voirie,
- Un gros effort sur la petite enfance en maintenant ouvert « les petits lutins »
-

C'est pourquoi, le groupe « Gauche Citoyenne pour Mantes la Ville ! » apporte son soutien à cette orientation budgétaire courageuse et ambitieuse pour notre commune ; un soutien très attentif à l'utilisation des deniers de la commune car l'année 2009 sera sombre pour beaucoup de nos concitoyens et nous leur devons une gestion exemplaire.

Déclaration de Madame LAVANCIER

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

C'est dans une situation de grave crise économique internationale et nationale que nous entamons ce soir notre débat d'orientation budgétaire pour l'année 2009. Nous ne pouvons malheureusement que constater l'échec annoncé des mesures gouvernementales tant par l'inefficacité du plan de relance que par le saupoudrage des aides aux ménages. Le gouvernement Fillon n'entend pas les revendications (fait la sourde oreille aux aspirations) des français sur le pouvoir d'achat et préfère multiplier les soutiens aux entreprises et aux établissements bancaires sans réel contrôle de l'utilisation des deniers publics. L'effet d'annonce recherché par le Président de la République sur la suppression de la Taxe Professionnelle loin de rassurer nos concitoyens ne fait que rajouter à leur inquiétude sur l'avenir du financement des collectivités locales. Dans ce contexte difficile pour nos administrés, nous allons être confrontés à la fois à une augmentation des demandes d'aide et diverses prestations tout en subissant une remise en cause persistante des dotations de l'Etat.

Pour ce qui concerne le débat de ce soir, vous avez pu constater que la politique d'investissement menée par la municipalité est marquée par la poursuite des grands projets : maison des associations, restructuration du centre commercial des Merisiers, 3^o volet du Domaine de la Vallée, étude de la couverture de la A13, plan triennal de voirie, transfert de l'aire de sports du lycée Camille Claudel, pour ne citer que quelques exemples.

Le budget de fonctionnement, quant à lui, est marqué par une politique rigoureuse qui aboutit à une enveloppe globale stable. Nous recherchons constamment à mettre en adéquation les réponses aux besoins légitimes des mantevillois avec nos ressources financières. Comme nous nous y étions engagés, nous avons mis en place l'intéressement des agents communaux par le biais d'un nouveau régime indemnitaire tout en veillant à ne pas voir dérapier les dépenses de personnel.

J'évoquais en introduction la baisse annoncée de nos recettes. Nous avons, comme vous le savez, subi une baisse drastique du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (perte de 450.000 € en 2008). Des incertitudes persistent sur le devenir de la Dotation de Solidarité Urbaine et l'intégration du FCTVA à la Dotation Globale de Fonctionnement qui forcément nous pénalisera sur l'investissement. Malgré cela, nous avons dégagé quelques atouts dans notre saine gestion des finances communales. En effet, notre endettement est plus que modéré pour une ville de notre taille et notre charge de remboursement est supportable. Cette gestion nous permet de maintenir une capacité d'emprunt importante donc d'investissement grâce à un autofinancement préservé.

Au nom du groupe Socialiste et divers gauche, je tiens à remercier tous les services de notre commune pour ce souci de rigueur budgétaire

Je conclurai par un point qui intéresse au plus haut point nos administrés, la fiscalité ! Les propositions budgétaires qui vous sont faites ce soir permettent d'envisager sereinement une stabilité des taux pour l'année 2009.

Madame BROCHOT propose de clore le DOB et rappelle que le vote du budget aura lieu lors du prochain Conseil.

Madame LEMAIRE ayant dû s'absenter, elle a donné pouvoir à Madame BROCHOT.

4- INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL - 2009-III-21 -

L'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 définit les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent solliciter le concours des receveurs municipaux pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

En contrepartie, les collectivités fixent le taux annuel d'indemnité de conseil versé au receveur municipal

L'article 3 du texte précité prévoit que cette indemnité est acquise au Comptable pour la durée du mandat du Conseil Municipal et ceci à compter de l'installation de celui-ci.

La nomination de Monsieur Claude AGUILA en qualité de Receveur Municipal de Mantes la Ville est intervenue au 1^{er} janvier 2006 et celle de son successeur Monsieur Roger GASCOIN au 1^{er} janvier 2009.

L'indemnité annuelle versée par la commune de Mantes la Ville est composée :

- d'une indemnité de budget de 45,73 €
- d'une indemnité de conseil et d'assistance versée sur la moyenne du total des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices connus et soumis aux coefficients ci-dessous :

°/oo	SUR LES	
3,00	7 622,45	premiers euros
2,00	22 867,35	euros suivants
1,50	30 489,80	euros suivants
1,00	60 979,61	euros suivants
0,75	106 714,31	euros suivants
0,50	152 449,02	euros suivants
0,25	228 673,53	euros suivants
0,10	sur toutes les sommes excédant 609 796,07 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide

- *de confirmer la délibération du 18 décembre 2008 attribuant une indemnité de budget de 45.73 € et une indemnité annuelle de conseil et d'assistance fixée à taux plein pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 à Monsieur Claude AGUILA*
- *d'attribuer à Monsieur Roger GASCOIN, une indemnité annuelle de budget de 45.73€ et d'une indemnité annuelle fixée à taux +plein, à compter du 1^{er} janvier 2009, pour une prestation globale d'assistance et de conseil.*

5- TRANSFERT DU PATRIMOINE DE LA CAISSE DES ECOLES - 2009-III-22 -

Depuis l'année 2006, la totalité des acquisitions d'investissement de la Caisse des Ecoles a été prise en charge par la Ville dans le but de bénéficier des mêmes avantages financiers.

Le patrimoine antérieur à 2006 est toujours affecté sur le budget Caisse des Ecoles.

Par conséquent, afin d'en rationaliser la gestion, il a été décidé que la ville le reprenne tel que présenté dans l'annexe jointe pour la valeur nette comptable au 31 décembre 2008.

Monsieur ANDREELLA souligne que son groupe votera contre, puisqu'ils sont opposés au transfert de la Caisse des Ecoles dans le budget de la Ville. Lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur LEFOULON avait parlé de la « mise en sommeil » de la Caisse des Ecoles, mais ils pensent que c'est une suppression pure et simple.

Madame BROCHOT lui confirme qu'il s'agit bien d'une mise en sommeil, puisqu'on ne peut pas supprimer la Caisse des Ecoles, mais simplement la laisser en sommeil pendant 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. ANDREELLA, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON et Monsieur BONOMO) décide

- *l'acquisition par la Ville pour la valeur nette comptable du patrimoine de la Caisse des Ecoles restant au 31 décembre 2008, pour la somme de 48 840.49 € comme indiqué dans l'annexe jointe*
- *l'amortissement sur 5 ans du patrimoine acquis*
- *les écritures de réalisations qui en découlent, qui seront prévues au budget 2009 (natures 2184 et 2188)*

6- AVENANT A LA CONVENTION ENFANCE JEUNESSE - 2009-III-23 -

La commune de Mantes la Ville a signé avec la CAF des Yvelines un contrat enfance jeunesse, volet enfance, le 26 décembre 2007. Ce contrat couvre la période 2008-2010.

Il vise à soutenir le développement de la politique petite enfance par la réalisation, entre autres, des actions suivantes :

- ✓ L'augmentation de la capacité du multi-accueil
- ✓ L'effort de recrutement d'assistantes maternelles
- ✓ La création d'une offre d'accueil occasionnel de proximité en lien avec les projets des centres sociaux
- ✓ La création du poste de coordination petite enfance
- ✓ L'extension de l'amplitude d'ouverture du CLSH maternel

La ville a d'ores et déjà mis en œuvre certains de ces projets. Ainsi, elle a décidé de modifier le programme de construction du nouvel équipement petite enfance en créant une structure de 40 places en lieu et place des 20 prévues initialement. En parallèle, le multi-accueil des « p'tits lutins » est maintenu. La prestation de service de la CAF passera ainsi de 44.250 € en 2008 à 171.150 € en 2010.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer cette modification du projet de construction du multi-accueil dénommé « Maison de la petite enfance » et d'insérer un diagnostic relatif au développement futur d'un volet jeunesse.

Monsieur ANDREELLA et son groupe regrettent de n'avoir eu qu'à 20 heures 30 l'annexe qui est quelque chose d'important.

Il souhaite une explication sur la création d'une offre d'accueil occasionnel de proximité en lien avec les projets des centres sociaux.

Il veut également connaître l'effort de recrutement qui va être fait concernant les Assistantes Maternelles.

Madame BROCHOT, lui répond qu'en ce qui concerne les Assistantes Maternelles, il n'y a pas forcément d'efforts de recrutement, par contre, la Maison de la Petite Enfance va recruter. Concernant la question sur les CVS, elle répond que c'est la continuité de ce qui se fait déjà, mais il s'agit de le contractualiser par la convention et surtout pouvoir l'intégrer pour bénéficier de la subvention de la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

7- CESSION DE VEHICULES DU PARC AUTOMOBILES DE LA VILLE DE MANTES-LA-VILLE PAR LE SERVICE DES DOMAINES - 2009-III-24

Suite aux préconisations de l'audit « DURANTON » du 22 février 2007, il a été décidé de maintenir un parc automobile opérationnel, et de procéder au renouvellement régulier de celui-ci.

Afin de respecter les règles en matière de cession des véhicules à remplacer, les services de la Direction d'Interventions Domaniales représentés par Monsieur Ribailier « commissaire aux ventes » sont sollicités depuis 2007.

Pour 2009, il est proposé d'autoriser la vente de 3 véhicules : 1 trafic, 1 micro-tracteur, et 1 saxo électrique hors d'usage.

Monsieur ANDREELLA trouve que la gestion de la flotte automobile à Mantes la Ville n'est pas très claire. Il y a une liste en annexe avec un ensemble de véhicules, peut-être défectueux, peut-être anciens, et souhaite savoir si cela veut dire qu'autant de véhicules ont été achetés en 2008 pour les remplacer.

Deuxièmement, il souhaite savoir qu'elle est la politique de Mme BROCHOT concernant une flotte propre.

Madame BROCHOT lui répond que certains véhicules ont été remplacé, notamment par des véhicules au gaz. Suite à l'Audit du cabinet durantton, il avait été conseillé de remplacer tous les véhicules usagés par des neufs, que cela revenait moins cher en entretien et en frais de fonctionnement.

Monsieur ANDREELLA souligne son inquiétude si tous les véhicules usagés inscrits sur la liste doivent être remplacés.

Madame BROCHOT lui répond que l'Audit donnait 5 ans pour remplacer les véhicules, et que nous arrivons au terme du remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 9 voix CONTRE (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, Mme PEREIRA, M. ANDREELLA, Mme GALDEANO, M. DONARD, Mme HIBON et Monsieur BONOMO) autorise Madame le Maire à céder des véhicules du parc automobile de la ville de Mantes la Ville par le service des Domaines.

Madame BROCHOT informe les membres présents qu'elle a signé la convention avec Madame la Préfète concernant la mise en place des stations relatives aux passeports bio métriques pour la fin du mois d'avril.

DECLARATION DU GROUPE GAUCHE CITOYENNE POUR MANTES LA VILLE CONCERNANT LE PASSEPORT BIO METRIQUE

Le gouvernement explique l'utilité du passeport bio métrique par la lutte contre la falsification, laquelle n'a jamais été démontrée. Mais, dans un rapport d'avril 2006, l'Assemblée nationale cite plus spécifiquement le passeport bio métrique comme l'une des mesures européennes de lutte contre l'immigration illégale.

La vérité est que le gouvernement traduit une directive européenne fortement inspirée par le gouvernement américain, et sur laquelle le parlement européen a émis des réserves. Réserves que la commission et le conseil ont ignorées.

Le gouvernement français va encore plus loin que la directive en stockant les informations dans une banque nationale de données et en fichant 8 empreintes digitales au lieu de deux.

En outre, le passeport bio métrique a été institué par décret alors que la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) estimait que «l'ampleur de la réforme justifierait que le Parlement en soit saisi». La même CNIL déclarait ne pas obtenir les éléments qui permettent de justifier la création de la banque de données, tout en notant que le dispositif français comporte "des risques d'atteintes graves à la vie privée et aux libertés individuelles».

Avec ce passeport, c'est désormais le fichage généralisé de la population qui est à l'œuvre. Même les enfants de plus de 6 ans seront fichés puisqu'ils sont séparés des passeports de leurs parents. Il est plus qu'inquiétant qu'une telle réforme soit imposée par décret aux citoyens sans aucun débat démocratique.

En l'absence totale de tout débat contradictoire sur les risques et les garde-fous à instituer pour sauvegarder les libertés individuelles des citoyens, les élus Gauche Citoyenne pour Mantes la Ville expriment leurs réserves sur le fait d'instruire les demandes de passeport bio métrique à Mantes La Ville, tout en prenant en compte la nécessité du service rendu à la population.

Il est évident que dès qu'il s'agit de fichage, toutes les dérives possibles sont envisagées. On peut citer Edwige et le fichier national des empreintes génétiques.

Madame BROCHOT rejoint Monsieur ZBAYAR, et souligne que son accord repose uniquement sur la volonté de maintenir ce service rendu à la population.

Questions diverses

Monsieur ANDREELLA :

- Pouvez-vous nous indiquer le coût de création, de fabrication et de diffusion du nouveau logo pour la Commune (avec papier à en tête, signalétique sur les bâtiments municipaux, sur les véhicules)?

Madame BROCHOT souligne que la charte graphique et l'établissement du nouveau logo a coûté 6 000 €, pour tout ce qui concerne la correspondance (enveloppes, papier en-tête). Les stocks de documents avec l'ancien logo vont être écoulés, et les commandes seront passés avec le nouveau logo, ce qui ne coûtera rien de plus. En ce qui concerne les véhicules, ce sont les armoiries de la Ville qui sont dessus, et non le logo donc il n'y a pas de changement à faire. Si il doit y en avoir, cela se fera pour les nouveaux véhicules et non pour les anciens. Sur les bâtiments municipaux cela

sera fait au fur et à mesure de la restructuration des bâtiments. Les deux logos vont cohabiter pendant un moment. Elle souligne également que l'ancien logo avait plus de 20 ans.

- Après un nouvel incident dimanche soir 22.02 sur la chaussée rue Louise Michel (avec la pose d'un fil tendu), qu'allez-vous réellement faire pour mettre fin à ces actes de délinquance et pas seulement en paroles ou en créant des postes administratifs?

Que répondez-vous aux interrogations des habitants des quartiers Merisiers-Plaisances?

Le soir de cet incident relaté par la presse, la police est intervenue auprès de 10 jeunes présents sur les lieux, mais n'ont rien trouvé d'anormal.

En ce qui concerne la délinquance, Madame BROCHOT informe qu'elle a eu les chiffres de la Police Nationale, et que les faits constatés en février 2009 sont en diminution de 33.98% par rapport à février 2008 pour la délinquance générale. En ce qui concerne la délinquance de proximité, les faits constatés sont de moins 47.27% en février 2009 par rapport à 2008.

Il est vrai que le CLSPD va se mettre en place et que ce dispositif est un outil de réponse adapté à ce type de problématique.

Madame MOUMMAD :

Quelles sont les améliorations que vous envisagez d'apporter par rapport à l'entretien et l'état des sanitaires et des douches dans les structures sportives de la ville et notamment au Gymnase Jean Guimier ? Merci pour les usagers qui attendent des réponses claires de la part de la Ville.

Madame BROCHOT confirme que les sanitaires du Gymnase Jean Guimier sont vieillissants, et que cela fait partie des réfections d'équipements communaux à programmer. Elle encourage tout le monde à faire remonter tous les dysfonctionnements qui peuvent être notés sur les équipements sportifs pour pouvoir remédier aux différentes difficultés rencontrées.

Monsieur MALLOZZI :

Madame le Maire, lors du Conseil Municipal du 24 Novembre dernier, nous vous interpellions sur la situation du foyer des Erables.

Nous souhaitons aujourd'hui avoir des informations sur le bilan de la fermeture de cet établissement, s'agissant notamment du relogement des personnes concernées et de leur prise en charge financière...

Madame BROCHOT informe qu'il reste 12 pensionnaires dont 9 ont des solutions de relogement. Pour les 3 autres, Madame BAURET est en train de travailler pour trouver des solutions.

Pour l'instant, nous n'avons pas le coût financier. L'Opievoy a été rencontré, en les informant de la fermeture du Foyer, et ils reprendront possession du bâtiment dès qu'il sera libre.

Monsieur ANDREELLA :

Compte tenu du contexte de crise économique, compte tenu de la croissance du chômage, pensez-vous maintenir au plus haut les indemnités des élus, les 40 000 € de budget alloué à la démocratie participative ceci au moment où manifestement vous voulez priver une partie des élus de votre majorité de l'expression démocratique ? Notamment en les évinçant des structures de travail que sont les commissions municipales.

Madame BROCHOT rappelle que les 40 000 € alloués pour la Démocratie Participative étaient prévus en 2008. Ils avaient été inscrits en prévision de l'expertise d'un cabinet, solution qui n'a finalement pas été retenue. Les 40 000 € sont donc retournés dans le budget général.

Pour 2009 nous partons sur une enveloppe d'environ 20 000 € par quartier, mais qui sera axée sur de l'investissement.

Madame PEREIRA souhaite faire une déclaration concernant une invasion de rats sur Mantes la Ville et demande une dératisation le plus rapidement possible.

Monsieur MULLOT demande une réponse à des questions qui date de plusieurs années, concernant les antennes et interpelle Monsieur LEFOULON sur le sujet, puisqu'il s'était engagé à garantir qu'il n'y avait aucune conséquences en terme de sécurité pour l'ensemble de la population. Il espère que Monsieur LEFOULON a entendu comme lui que l'un des concessionnaires a été condamné à déposer ces antennes pour des questions de sécurité.

Par rapport aux déclarations de l'époque, Monsieur LEFOULON s'engageait même en tant que médecin à garantir la sécurité de tous.

Monsieur LEFOULON invite Monsieur MULLOT à lire les articles sur ce sujet. Il n'existe aucune donnée scientifique prouvant la nocivité des antennes. Il y a actuellement des études qui posent la question sur la nocivité des téléphones portables, mais rien concernant les antennes.

Le problème rencontré par Bouygues repose uniquement sur le principe de précaution.

Madame BROCHOT clôt la séance du Conseil Municipal à 22 heures 30.